

APPEL À PROJETS

RÉSIDENCES DE CRÉATION ARTISTIQUE
EN AUDIOVISUEL
À CHÂTEAU MORANGE - ANNÉE 2027



© Enilorac Photography

LA SPL TERRITO'ARTS : MISSIONS ET ENJEUX

La SPL Territo'Arts a en charge la gestion de deux établissements culturels, situés à Saint-Denis de La Réunion : la Cité des Arts (centre culturel pluridisciplinaire musique / spectacle vivant, centre d'art contemporain Banyan pour les arts visuels) d'une part, et Château Morange (pôle de l'image, du cinéma et de la création audiovisuelle), d'autre part. Véritables plateformes artistiques collaboratives, ces deux structures ont pour missions principales d'accompagner la création artistique sous toutes ses formes, et de favoriser l'accès du plus grand nombre aux œuvres d'art.

L'accueil d'artistes en résidence est ainsi au cœur du projet global de la SPL Territo'Arts, dont il irrigue toutes les composantes. La programmation, voulue à la fois populaire et exigeante, perméable aux vibrations de l'île, nécessairement éclectique parce qu'elle traduit la diversité de la production artistique réunionnaise, reflète toutes les formes et tendances artistiques contemporaines.

Ainsi naissent à la Cité des Arts et à Château Morange des formes toujours singulières, souvent hybrides, parfois transversales et pluridisciplinaires, proposées sans hiérarchie de genre et basées sur la rencontre humaine. La vitalité créative réunionnaise est proposée à un public large et diversifié, curieux de découvertes lors de moments de partage avec les artistes, d'ateliers, ou de restitutions d'étapes de travail en cours de résidence et, bien entendu, lors de la diffusion finale des œuvres.

L'activité de la SPL Territo'Arts s'articule autour de 4 grandes orientations stratégiques :

→ **Pluridisciplinarité**

La Cité des Arts et Château Morange accueillent tous les arts, avec des espaces dédiés et équipés en conséquence pour les arts visuels, le spectacle vivant, la musique et l'audiovisuel, dans toutes leurs déclinaisons, ainsi que des espaces favorisant l'interdisciplinarité, dans une démarche active de décloisonnement des pratiques.

→ **Pépinière artistique**

Incubateur de projets culturels et artistiques, la SPL Territo'Arts permet d'accompagner les porteurs de projets de la filière de la production artistique réunionnaise, avec un engagement de toute l'équipe en faveur de la création, de la diffusion et de la médiation culturelle, avec la volonté de créer des espaces d'échange et de convivialité favorisant la mutualisation des idées et de leurs réalisations.

→ **Démocratisation**

La Cité des Arts et Château Morange sont des espaces de rencontre et de mixité artistique et sociale, véritables lieux de vie accessibles au plus grand nombre par leur conception, leur localisation et les actions qui y sont réalisées dans et hors les murs, dans une démarche de prise en considération des droits culturels et de médiation culturelle de proximité avec les publics dans toute leur diversité. La Cité des Arts porte par ailleurs depuis 2025 une Micro-Folie, dispositif innovant d'éducation artistique et culturelle articulé autour d'un musée numérique, d'un fablab et d'une ludothèque.

→ **Rayonnement**

La SPL Territo'Arts porte l'ambition du désenclavement culturel de La Réunion, à travers 2 pôles d'excellence ayant vocation à rayonner au-delà de Saint-Denis, à structurer une offre culturelle sur le territoire de la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR), à s'inscrire en complémentarité dans l'écosystème culturel réunionnais et à établir des réseaux de valorisation de la création locale au-delà de La Réunion, dans l'Océan Indien et à l'international.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE SOUTIEN A LA CRÉATION ARTISTIQUE EN AUDIOVISUEL A CHATEAU MORANGE

Château Morange est un établissement culturel de la Ville de Saint-Denis, qui en a confié la gestion à la SPL Territo'Arts, dans le cadre d'une délégation de service public. Lieu patrimonial chargé d'histoire, son projet culturel s'inscrit résolument dans la création artistique d'aujourd'hui, et plus particulièrement dans le champ de l'audiovisuel. L'accueil de projets artistiques en résidence de création en audiovisuel s'inscrit en complémentarité de ses missions de programmation / diffusion artistique et d'éducation artistique et culturelle à destination de tous les publics (avec une attention particulière pour les publics de son territoire d'implantation).

Le soutien à la création de la SPL Territo'Arts concernant les porteurs de projet investis dans le champ de l'audiovisuel s'effectue à Château Morange et s'inscrit dans la volonté affirmée de favoriser la création locale dans toute sa diversité, et d'apporter une réelle plus-value à la filière de la production artistique réunionnaise. Pour être accueilli et accompagné en création à Château Morange dans le champ de l'audiovisuel, il est nécessaire d'être porteur d'un projet artistique (projet de création d'une œuvre originale), avec, dans le cas d'une résidence de production, une perspective de diffusion à court ou moyen terme.

Qu'ils soient en voie de professionnalisation ou professionnels confirmés, les artistes peuvent bénéficier de l'accompagnement de la SPL Territo'Arts. Les artistes installés à La Réunion bénéficient prioritairement du soutien à la création de la SPL Territo'Arts ; les artistes extérieurs à La Réunion peuvent toutefois être accueillis à la condition d'une collaboration artistique pilotée par un porteur de projet réunionnais ou d'une recherche artistique s'attachant aux spécificités du territoire de La Réunion comme sa géographie, son contexte historique, culturel, sociologique...

POUR LA CRÉATION AUDIOVISUELLE, 3 TYPES DE RÉSIDENCE SONT À DISTINGUER :

→ La résidence de laboratoire

Elle concerne une première phase de travail préliminaire à la création, sur la base d'une intention artistique en lien avec un projet de production artistique, sans qu'il y ait une obligation de résultat. Elle offre ainsi au porteur de projet artistique un premier espace/temps de recherche et d'expérimentation. Cette résidence comprend uniquement des apports en nature sous la forme de mise à disposition d'espaces de travail et de matériels. Elle peut donner lieu à une forme de restitution, si le porteur de projet le souhaite.

→ La résidence de production

Elle a vocation à conforter l'aboutissement d'un projet de création artistique dans sa phase concrète de réalisation. Le soutien de la SPL Territo'Arts se traduit par des apports en coproduction en nature (mise à disposition d'espaces de travail et de matériels), en industrie (mobilisation des compétences et savoirs faire de la SPL Territo'Arts et de ses réseaux professionnels), et en numéraire (soutien financier pouvant prendre la forme de prise en charge de prestations nécessaires à la production), en complément des apports des autres partenaires de la production.

Cette résidence peut se conclure par une rencontre entre le public et l'œuvre dans sa forme finale (représentation publique) ou intermédiaire : la présentation d'une étape de travail (« work in progress ») ou autre forme de restitution pendant la résidence ou à l'issue de celle-ci est vivement souhaitée.

Les projets artistiques coproduits par la SPL Territo'Arts sont recommandés au réseau des acteurs de la diffusion artistique (salles, festivals...), avec un objectif clair : que l'œuvre créée puisse être exploitée le mieux possible et rencontrer le plus large public.

La SPL Territo'Arts se réserve le droit de diffuser ou non l'œuvre créée (toute diffusion étant bien entendue conditionnée à l'accord du producteur artistique et formalisée par un contrat ad hoc, distinct de la convention d'accueil en résidence).

→ La résidence de territoire

La résidence de territoire est pensée comme une mise en partage de l'acte de création avec les habitants du territoire de la Ville de Saint-Denis. En allant à la rencontre de ses habitants, de ses paysages, de ses espaces ou encore de son patrimoine, le porteur de projet a pour objectif de partager (et le cas échéant nourrir) son processus créatif. Les actions culturelles et/ou de médiation proposées par le porteur de projet autour de son œuvre en cours de création doivent être au cœur du projet de résidence, impliquant un travail avec un (ou des) public(s). Des restitutions publiques intermédiaires de la création en cours peuvent être planifiées au sein de l'établissement Château Morange ou hors de ses murs, afin de faire découvrir la création en cours de réalisation, pour que l'artiste partage son art dans une forme participative. La résidence de territoire se déroule, de fait, majoritairement hors des murs de Château Morange, le porteur de projet pouvant toutefois bénéficier des espaces de travail de Château Morange.

PRÉCISIONS IMPORTANTES (POUR TOUT TYPE DE RÉSIDENCE)

Le présent appel à projets s'inscrit dans une procédure librement définie et organisée par la SPL Territo'Arts. La décision finale d'accueil est prise par la direction de la SPL Territo'Arts, après étude du projet transmis et avis d'une commission consultative.

Pour tout projet retenu, la SPL Territo'Arts répondra aux besoins exprimés en fonction des disponibilités de ses établissements et dans la limite de ses capacités spatiales, calendaires, techniques et financières.

La temporalité d'une résidence de création en audiovisuel n'est pas prédéfinie par la SPL Territo'Arts. Sa durée et son phasage sont déterminés d'un commun accord au regard des besoins exprimés par

le porteur de projet et de la capacité de la SPL Territo'Arts à y répondre, les périodes non discontinues étant à privilégier autant que possible.

Pour les projets s'inscrivant dans une dimension nationale ou internationale, la SPL Territo'Arts ne prend a priori pas en charge les transports afférents aux déplacements, ni les perdiems pour la durée de la résidence.

Un accueil en résidence n'engage pas la SPL Territo'Arts sur la diffusion de la future œuvre créée. En cas de diffusion publique de l'œuvre créée, celle-ci fera l'objet d'un contrat distinct de la convention d'accueil en résidence.

ACTIONS CULTURELLES EN LIEN AVEC LE PROJET DE RÉSIDENCE

Le projet de résidence doit autant que possible inclure un programme d'actions culturelles à destination du grand public et/ou d'un (ou plusieurs) public(s) spécifique(s) de la Ville de Saint-Denis. Les artistes accueillis en résidence doivent en effet tisser des liens avec la population : l'inscription de Château Morange sur son territoire est déterminante et il est essentiel que les actions de médiation culturelle y contribuent.

Sur la base des propositions formulées par le porteur de projet, ces actions culturelles sont conçues et mises en œuvre en étroite coordination avec le service de l'action culturelle de Château Morange. Elles peuvent prendre des formes diverses (ateliers de pratique artistique, tables rondes, conférences, ou tout autre format de médiation culturelle) et donnent lieu à une rémunération de 60 € par heure d'intervention et par artiste.

CONVENTION D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE

Une fois le projet sélectionné, le porteur de projet en sera informé par courrier et un rendez-vous indispensable lui sera proposé pour préciser les contours et modalités de la résidence. A l'issue de cet entretien, une convention d'accueil en résidence sera établie entre la SPL Territo'Arts et le porteur de projet afin de formaliser les obligations respectives des parties, et notamment d'acter la durée et le phasage de la résidence, l'espace ou les espaces de travail mis à disposition, ainsi que les diverses autres modalités du soutien à la création qui pourra prendre des formes diverses selon la nature et l'état d'avancement du projet, les besoins exprimés par le porteur de projet et la capacité de la SPL Territo'Arts à y répondre par ses apports.

PÔLE DE CRÉATION AUDIOVISUELLE

Studio d'enregistrement

Studio de 22 m² en double cabine

Traitement acoustique basique

2 batteries Pearl complètes et un jeu de cymbales

1 ampli guitare Roland jazz chorus 120

2 ampli basse Markbass combo head 2

1 ampli clavier Roland KC 400

1 micro Shure SM58 sur pied

1 I Mac 27 pouces

1 carte son Focusrite scarlet 1818

2 enceintes monitoring Focal

1 table de mixage Soundcraft EFX12

Salle de montage vidéo

Salle de 72 m²

10 postes Imac Pro Xeon 27 pouces équipés en logiciels (suite Adobe Creative, Final Cut Pro...)
1 téléviseur 120 pouces
1 apple TV

Salle de danse

Salle de 90 m²
Miroir pleine largeur
Parquet sur lambourdes clair
Fond vert amovible de 2,20m de haut x 4,10m de large pliable en 3
Tapis de danse
1 enceinte bluetooth Btone

Salle de spectacle et de projection

Gradin de 98 places
Scène de 6,30m d'ouverture x 5,70m de profondeur, hauteur 4m

Équipement de scène, son, lumière

1 patience électrique au manteau
2 frises de 6m x 1m
4 pendrillons 1 laie à l'allemande
Rideaux de fond de scène sur patience manuelle
Ecran polichinelle milieu de scène de 5,10m d'ouverture, hauteur 4m
Gril de scène carré sur moteur en pont triangle, charge maximale 250 kg par pont
3 ponts de face, charge maximale 250 kg par pont, électrique avec stop chute
Système son complet Yamaha
2 retours Yamaha
1 enceinte Electrovoice Everse 12
1 micro HF Sennheiser e835
1 micro HF Shure Beta 58a
7 micros Shure SM58
7 micros Shure SM57
2 micros Shure Beta 58a
1 micro Shure Beta 52a
1 micro Shure Beta 91a
2 sets de micro batterie Shure
10 DI
1 lecteur DVD BluRay
Projecteurs traditionnels (5 pc 650w, 4 pc 1000w, 2 découpes 1000w, 2 découpes 650w, 4 quartz 500w)
1 loge avec liaison directe scène jardin lointain

Équipement en régie

1 Console son Yamaha tf1
1 Moniteur Ève audio Sc207
Pupitre lumière slfx 24
Vidéoprojecteur Panasonic
Système intercom
1 ordinateur Imac 27 pouces
1 blackmagicdesign Atem télévision Studio Pro 4k

Matériel de captation

2 Canon markIV + objectifs et téléobjectif
1 H6 Zoom

2 Trépieds Manfrotto
4 cartes mémoires 128gb 150m/s

Les extérieurs

Patio de 100 m²

Parc arboré avec esplanade de 35m x 40 m

Les espaces extérieurs peuvent être investis pour la création artistique. Ces espaces librement accessibles au public favorisent la rencontre spontanée.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour tout type de résidence :

- Capacité juridique à porter le projet (association, entreprise, statut d'auteur...)
- Identification et parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique (confirmée ou pressentie)
- Clarté et pertinence du projet artistique et de son phasage (intention de création originale, projection dans le temps...)
- Ancrage territorial de l'artiste et/ou du projet
- Faisabilité (notamment technique et financière) au regard des besoins exprimés

+ Pour une résidence de production :

- Viabilité économique du projet (sur la base du budget prévisionnel de production présenté)
- Garanties en termes de structuration administrative et financière
- Autres partenaires de la production (confirmés ou pressentis)
- Perspectives de diffusion du projet (confirmées ou pressenties)

+ Pour une résidence de territoire :

- Clarté et pertinence de la démarche proposée : action(s) culturelle(s) envisagée(s), public(s) ciblé(s), partenaire(s) opérationnel(s) et/ou financier(s) identifié(s), budget prévisionnel...

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Il convient de renseigner le formulaire ci-dessous et de le retourner par voie électronique avec l'ensemble des pièces demandées, **au plus tard le 31 août 2026 à minuit**, à production@territoarts.re sous forme d'un fichier PDF unique compressé dont le poids total n'excèdera pas 10Mo. Il conviendra d'indiquer dans l'objet/sujet du mail : **« candidature résidence création audiovisuelle 2027 / nom de votre structure »**. Il est possible de joindre tous documents ou liens utiles (dossiers, visuels, vidéos, site web...) à l'appui de la candidature.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Publication de l'appel à projets : **30 juin 2026**
- Date limite de réception des candidatures : **31 août 2026 à minuit**
- Analyse des dossiers et sélection : **courant septembre / octobre 2026**
- Notification des décisions : au plus tard **fin octobre 2026**
- Accueil possible en résidence : à partir du **19 janvier 2027**

ADRESSE / CONTACT

SPL TERRITO'ARTS

23 rue Léopold Rambaud 97490 Sainte-Clotilde - Île de La Réunion

02 62 92 09 90 - production@territoarts.re

**POUR UN ACCUEIL EN RÉSIDENCE A CHATEAU MORANGE EN 2027
DOSSIER DE CANDIDATURE**

IDENTITÉ DU PORTEUR DE PROJET

Nom de l'artiste ou du producteur artistique :

Nom de la structure juridique portant le projet :

Titre du projet (provisoire ou définitif) :

Adresse du siège social :

Adresse d'envoi du courrier :

Adresse email :

Téléphone :

N° SIRET ou RNA :

Code APE :

Ou N° de la Maison des artistes ou AGESEA :

Nom et qualité du responsable légal de la structure :

Contact artistique (nom/téléphone/email) :

Contact administratif (nom/téléphone/email) :

Contact technique (nom/téléphone/email) :

Site web / réseaux sociaux / liens audios / vidéos :

LE PROJET ARTISTIQUE

Type de résidence souhaitée - une seule case à cocher :

- Résidence de laboratoire** (le travail de recherche, d'expérimentation et/ou d'écriture a lieu en 2027, ne donnant pas lieu obligatoirement à un moment de restitution ou diffusion publique)
- Résidence de production** (la production sera aboutie et sa diffusion pressentie sur l'année 2027)
- Résidence de territoire** (la résidence est ancrée sur le territoire et intègre la mise en partage de l'acte de création avec un ou des public(s) par un programme d'actions culturelles)

Présentation du projet artistique (merci de présenter l'ensemble des éléments dans un seul fichier)

Le porteur de projet est invité à joindre :

Pour tout type de résidence :

- La présentation du parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique (biographie ou CV, portfolio...)
- La présentation du projet artistique, de son inscription sur le territoire et de son phasage (démarche artistique, note d'intention, ancrage territorial, calendrier...)

+ Pour une résidence de production :

- Le budget prévisionnel de production détaillé du projet
- Toutes informations utiles relatives à la structuration administrative et financière du porteur de projet
- Les autres partenaires de la production (en précisant s'ils sont confirmés ou pressentis)
- Les perspectives de diffusion du projet (en précisant si elles sont confirmées ou pressenties)
- La fiche synthèse du projet (ci-jointe) est également à compléter.

+ Pour une résidence de territoire :

- La présentation de la démarche de territoire proposée : action(s) culturelle(s) envisagée(s), public(s) ciblé(s), partenaire(s) opérationnel(s) et/ou financier(s) identifié(s), budget prévisionnel...

LES APPORTS ATTENDUS DE LA SPL TERRITO'ARTS / CHÂTEAU MORANGE

- Les dates de résidence souhaitées (merci de privilégier une période non discontinue) :
- L'(es) espace(s) de travail souhaité(s) :
- Le(s) matériel(s) technique(s) souhaité(s) :
- Autres(s) forme(s) de soutien souhaitée(s) :

ACTION CULTURELLE

Souhaitez-vous mettre en place une (des) action(s) culturelle(s) en lien avec votre projet ?

Oui / Non (*rayez la mention inutile*)

Si oui, avec quel(s) type(s) de public(s) souhaitez-vous travailler ?

(précisez notamment la typologie – par exemple public scolaire, public en situation de handicap, public senior... – ainsi que la ou les tranche(s) d'âge, le nombre envisagé de participants...)

Quelles sont vos propositions d'action(s) ?

(précisez notamment le type d'action(s) envisagée(s), par exemple : atelier de pratique artistique, création participative, temps de médiation autour de la création, autre...)

En cas de sélection de votre candidature, le service de l'action culturelle de la SPL Territo'Arts prendra contact avec vous afin de procéder au renseignement d'une fiche-action en lien avec votre proposition.

IMPORTANT :

La fiche synthèse du projet (ci-jointe) est à compléter et à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature.

Nous vous remercions pour l'attention portée au présent appel à projets et pour le temps consacré à la formalisation de votre dossier de candidature.